

## CONDITIONS GENERALES



### 0.1 Règle générale

Les présentes conditions générales constituent les seules conditions auxquelles TECHNO INTERNATIONAL s'engage dans la relation contractuelle. Elles ne peuvent être précisées et/ou modifiées que par les conditions particulières écrites. Toute modification proposée par le client doit être signée par TECHNO INTERNATIONAL. Le fait pour TECHNO INTERNATIONAL de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une ou plusieurs des dispositions des présentes conditions générales ne peut être assimilé à une renonciation, TECHNO INTERNATIONAL restant toujours libre d'exiger leur stricte application. Les présentes conditions générales de vente sont réputées être admises par le client, même où elles seraient en contradiction avec ses propres conditions générales ou particulières. Les présentes conditions générales excluent toutes conditions générales du client.

### 1.1 Conditions sur la création graphique & Internet ou Électronique & logiciel

Considérant les dispositions légales en matière de propriété artistique, intellectuelle et de concurrence déloyale, toutes les créations graphiques créées par TECHNO INTERNATIONAL ou ses partenaires restent leur unique propriété et ne pourront pas être contrefaits, ni réimprimés par le client ailleurs que chez TECHNO INTERNATIONAL. Le client qui donne ordre d'exécution ou de reproduction est censé en avoir le droit. Le client assume toute la responsabilité envers des tiers et dégage par le fait même celle de TECHNO INTERNATIONAL.

Au cas où une commande donnerait lieu à une action de contrefaçon ou à une action judiciaire d'un tiers, il est formellement stipulé que seule la responsabilité du client est engagée et qu'il supportera seul la charge de condamnations éventuelles ou des frais engagés par TECHNO INTERNATIONAL.

Les délais de réalisation sont donnés à titre indicatif, aucun retard ne pouvant donner lieu à une indemnité ou annulation de commande. TECHNO INTERNATIONAL ne sera tenu responsable en cas d'inexécution ou de retard dans l'exécution d'une obligation née du présent contrat à la survenance d'un cas de force majeure.

Le client s'engage à fournir les éléments graphiques rapidement afin de garantir le délai donné à titre indicatif à celui-ci. Dans le cas où les données du client ne seront pas fournies à temps, TECHNO INTERNATIONAL ne pourra être tenu responsable des délais de réalisations et de ce fait, aucune indemnisation ni annulation de commande ne pourra être faite.

Les documents graphiques sont tenus en moyenne deux (2) ans en back up (sauf en cas de force majeure, incendie, virus, etc.). TECHNO INTERNATIONAL peut, après ce laps de temps, supprimer les créations effectuées. Le client a le droit de réclamer une copie de ses documents aux formats compressés. Les fichiers sources restant la propriété de TECHNO INTERNATIONAL. En cas de réclamation des documents sources, TECHNO INTERNATIONAL fournira un devis sur le prix d'achat de ces créations (propriété intellectuelle).

TECHNO INTERNATIONAL proposera après chaque grande création/modification un bon à tirer permettant la continuité du travail, ceci afin de garantir l'avancement de celui-ci. Toute modification souhaitée malgré un bon à tirer validé par le client entraînera une majoration sur la facture totale. La majoration est calculée au tarif en régie. Le tarif en régie sera stipulé au client avant tous travaux.

### 1.2 Conditions sur l'impression

Le bon à tirer validé par le client ou les fichiers digitaux prêts à l'impression dérogent entièrement la responsabilité de TECHNO INTERNATIONAL en cas de fautes, d'erreurs ou d'omissions ainsi qu'en cas de défaut dû à la qualité des éléments graphiques contenus dans les documents fournis par le client.

Les impressions sont réalisées selon les critères de qualité d'imprimeurs dont le professionnalisme est reconnu. Toute erreur ou malfaçon de TECHNO INTERNATIONAL dans l'impression des documents donnera lieu au remplacement du travail défectueux sans autre responsabilité. La réclamation doit être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois (3) jours suivant la livraison. A défaut du respect de ce délai et des formes prescrites, le client sera considéré comme ayant accepté sans réserve les marchandises. En cas de réimpression, les exemplaires litigieux doivent être retournés à TECHNO INTERNATIONAL dans leur emballage d'origine.

Par ailleurs, et selon les tolérances admises dans l'industrie graphique, le client accepte que les quantités livrées varient dans une limite de 10% en plus ou en moins par rapport aux quantités commandées. Conformément aux usages dans l'imprimerie, il est également

prévu des tolérances de 8% sur l'épaisseur du papier et de 5 à 10% sur le poids métrique. De même, les variations de teintes tout au long d'un tirage sont possibles. Sauf entente préalable, TECHNO INTERNATIONAL n'est pas tenu de conserver les compositions, plaques, films, disquettes, programmes, etc. Lorsqu'elle est convenue, cette conservation donne lieu à une surcharge proportionnelle à l'importance du matériel engagé, à la durée de son immobilisation et aux devoirs qu'implique la conservation. Dans le cas où l'impression des documents ne peut être effectuée par TECHNO INTERNATIONAL, celui-ci a le droit de passer par un partenaire sans en informer particulièrement le client.

### 1.3 Conditions livraisons & délais

TECHNO INTERNATIONAL ne peut être tenu responsable de la livraison effectuée par des tiers parties. En cas de livraison non conforme ou sujette à litige, toute réclamation doit parvenir par lettre recommandée à TECHNO INTERNATIONAL dans les trois (3) jours à la réception de la marchandise.

Le client est tenu de vérifier la marchandise livrée. Les marchandises fournies et acceptées par le client ne seront pas reprises.

### 2.1 Conditions hébergements, domaines, serveurs

Un contrat d'hébergement est résiliable au terme de chaque année moyennant l'envoi d'une lettre recommandée deux mois avant la date d'échéance sauf accord écrit de TECHNO INTERNATIONAL. Le contrat d'hébergement est reconduit tacitement pour une durée de 12 mois.

TECHNO INTERNATIONAL s'engage à enregistrer le domaine commandé par le client au nom de celui-ci. Le domaine appartenant au client, la licence sera donc à son nom.

Le client reconnaît qu'il est techniquement presque impossible de fournir un service sans défaut et que TECHNO INTERNATIONAL ne donne pas de garantie sur la disponibilité totale du service. Le client reconnaît que TECHNO INTERNATIONAL ne peut garantir un service interrompu et non dérangé car TECHNO INTERNATIONAL doit effectuer de la maintenance, les réparations, les reconfigurations et les mises à jour de ses serveurs et programmes ou que TECHNO INTERNATIONAL peut être confronté à des circonstances extérieures indépendantes de sa volonté. Le client accepte expressément que TECHNO INTERNATIONAL puisse, éventuellement, recourir à des sous-traitants pour fournir le service d'hébergement relatif à ce contrat.

Dans les abonnements/contrats d'hébergement, une solution de back up est proposée tous les jours. Ne sont jamais indemnisés les préjudices immatériels tels que par exemple les pertes de données ou d'exploitation. La responsabilité de TECHNO INTERNATIONAL ne pourra en aucun cas être engagée pour un montant supérieur à 10% des sommes perçues pour la réalisation du travail.

TECHNO INTERNATIONAL ne peut être tenu responsable pour les dommages subis par le client ou des tiers à la suite d'un manque de sécurité.

TECHNO INTERNATIONAL décline toute responsabilité lors d'un transport de matériel appartenant au client.

Le client ne fera pas usage des services pour commettre des actions illégales. Le client est entièrement responsable de la publication sur son hébergement notamment en ce qui concerne les droits d'auteur, de marque, ou de diffamation. TECHNO INTERNATIONAL se réserve le droit de contrôler la nature desdits contenus éventuellement après publication et même s'ils ne sont pas directement accessibles via l'Internet pour s'assurer de leur conformité aux régies de cet accord.

TECHNO INTERNATIONAL peut à tout moment désactiver l'hébergement du client dans le cas où le contenu de celui-ci entraînerait des perturbations sur le(s) serveur(s). Le client devra dès lors remettre en ordre la quelconque défaillance perçue par TECHNO INTERNATIONAL.

Pour les serveurs dédiés, TECHNO INTERNATIONAL avertit que les clients doivent impérativement sauvegarder les données de leurs clients.

TECHNO INTERNATIONAL met à disposition le backup du serveur sur un FTP. Le serveur dédié est de la responsabilité du client. TECHNO INTERNATIONAL ne pourra être tenu responsable d'une mauvaise manipulation du serveur par le client. (spam, contenu illégal, ...). En cas de problème majeur provenant d'une quelconque installation ou manipulation sur le serveur par le client, TECHNO INTERNATIONAL pourra facturer au minimum 30 000 FCFA l'intervention d'urgence en y ajoutant le tarif en régie.

Dans le cas où le serveur dédié n'est pas réglé à la réception facture, TECHNO INTERNATIONAL peut désactiver le serveur dédié.

### 2.2 Conditions mise en ligne, installation sites web

TECHNO INTERNATIONAL s'engage après validation du client (email, écrit, fax...), l'installation du site Internet sur l'hébergement commandé par le client.

Les sites Internet créés par TECHNO INTERNATIONAL peuvent et doivent être uniquement hébergés sur leur propre serveur, sauf accord écrit de TECHNO INTERNATIONAL.

La responsabilité de TECHNO INTERNATIONAL est de rendre disponible l'accès du site Internet aux internautes. Le client est tenu de vérifier chaque lien de son site afin de prévenir TECHNO INTERNATIONAL en cas d'inexactitude de ceux-ci.

TECHNO INTERNATIONAL ne sera pas tenu responsable d'un mauvais fonctionnement provenant d'un document, programme venant d'un fournisseur ou d'un partenaire du client.

### 3.1 Conditions droits & confidentialités

Le client est tenu de ne pas divulguer les devis ou factures à d'autres clients, fournisseurs ou autres. Ceci afin de garantir une confidentialité des conseils ou données techniques susceptibles d'être inscrits dans les devis et factures.

Tous les documents proposés par TECHNO INTERNATIONAL devront être retournés par la suite à TECHNO INTERNATIONAL en bon état d'origine. A l'inverse, les documents fournis par le client devront être retournés au client dans l'état d'origine. Aucun dédommagement ne pourra être réclamé par les 2 parties en cas de dégradation des documents. Sauf accord écrit par TECHNO INTERNATIONAL.

TECHNO INTERNATIONAL peut utiliser les données clients afin de promouvoir un service ou un produit qu'il distribue. Les données clients peuvent être proposées à des partenaires afin de solliciter des services/produits pouvant intéresser le client de TECHNO INTERNATIONAL. Le client a le droit d'interdire la diffusion de ses données par un accord écrit de sa part à tout moment.

Toutes les données informatiques entrées et relatives à notre clientèle leur donne, en application de la loi, un droit d'accès pour rectification. Ce droit s'exerce par simple lettre adressée à TECHNO INTERNATIONAL.

### 3.2 Conditions contrats & abonnements

Dans ses produits, TECHNO INTERNATIONAL propose différentes formules d'abonnements et de contrats.

Les contrats d'hébergements sont d'une durée de 12 mois. Les contrats pour les sites internet (modules de gestion) sont d'une durée de 24 mois.

Dans le cas où le contrat pour les modules internet serait interrompu par le client. Le client s'engage à dédommager les mois restant en une seule fois. La facture sera établie au nom du client et devra être acquittée dès sa réception. Les contrats internet sont tacitement reconduits pour la même durée sauf dans le cas où le client envoie un recommandé deux (2) mois avant la date de renouvellement.

Les modules de gestion restent la propriété de TECHNO INTERNATIONAL, ces modules sont en location aux clients.

### 4.1 Conditions modalités de paiement

Un acompte de 60% est demandé avant le début de la création pour toutes commandes effectuées à TECHNO INTERNATIONAL. Sauf accord écrit par TECHNO INTERNATIONAL suite à une demande du client.

Le restant à la réception de la facture ou de la marchandise. En général la facture est associée à la marchandise livrée ou installée. (Matériel, immatériel ou service).

Tous les prix stipulés par TECHNO INTERNATIONAL sont toujours hors TVA (18%).

En cas de non-paiement d'une facture établie par TECHNO INTERNATIONAL, TECHNO INTERNATIONAL se réserve le droit de suspendre tous services informatiques faute de moyens financiers.

De ce fait, tous les autres services peuvent être suspendus vis-à-vis du client suite au litige financier qu'il procure à TECHNO INTERNATIONAL.

Des frais de retard seront facturés en cas de rappel de facturation (HT : 15 000 FCFA). Un seul rappel sera envoyé au client. Ensuite le service litige sera automatiquement mis en route afin que le client puisse régulariser sa (ses) facture(s).

Seul le droit OHADA est applicable. En cas de litige, les parties conviennent de régler leur différend à l'amiable. En cas d'échec, attribution de juridiction est donnée au Tribunal de Première Instance de Cotonou, en République du Bénin.

### 5.1 Cas de force majeure

Les cas de force majeure dégagent TECHNO INTERNATIONAL vis-à-vis des clients de toute demande de remise ou réclamation d'indemnité. Sont considérées comme cas de force majeure, toutes les situations indépendantes de notre volonté qui mettent TECHNO INTERNATIONAL dans l'impossibilité de livrer les choses vendues dans les délais normaux ou prévus.

### 6.1 Coordonnées

Siège sociale TECHNO INTERNATIONAL : ALLADA, République du Bénin

Gérant : Wilfried LIGAN

02 BP 2139 COTONOU

N° entreprise – RB/COT/11 B 7167 du registre de Commerce et de Crédi Mobilier

Siège d'exploitation TECHNO INTERNATIONAL : Cadjehoun 12<sup>ème</sup> Arrondissement COTONOU

### 6.2 Détails, prix, et marques internes.

Retrouvez nos produits et services sur [www.international-techno.com](http://www.international-techno.com)

Les noms comme TECHNO RECORDS, TECHNO MAKING, restent la propriété exclusive de TECHNO INTERNATIONAL.

Les conditions citées précédemment peuvent changer pendant l'année, suite à une réglementation de l'état Béninois, de nouvelles normes internationales, ou un changement interne à TECHNO INTERNATIONAL.

Les clients sont tenus de s'informer régulièrement des conditions générales présentes, en écrivant à [info@international-techno.com](mailto:info@international-techno.com) ou en allant sur le site internet de la Société : <http://www.international-techno.com>